



Cohésion sociale. Plus de 60 personnes ont trouvé la mort depuis le début de la contestation qui fait rage en Colombie depuis un mois, auxquelles il faut ajouter 1 445 arrestations arbitraires selon Amnesty International. Doit-on se sentir concerné lorsque l'on est dirigeant d'entreprise ? Oui. Et ce, d'autant que cette décomposition du tissu social s'insère dans un contexte où les organisations syndicales éprouvent la plus grande difficulté à accomplir leur mission en milieu professionnel. Ce pays arrive souvent en tête du triste classement mondial des pays où l'on dénombre le plus grand nombre de syndicalistes assassinés. Les partenaires sociaux peuvent jouer un rôle central dans la cohésion sociale d'une entreprise moderne et, par ricochet, dans celle de toute la société. C'est pourquoi, dans un État comme la Colombie, la promotion d'un dialogue social robuste et la protection des acteurs qui y participent relèvent au plus haut point de la responsabilité d'entreprise et devraient être activement encouragées par les parties prenantes des firmes.

CONTEXTES

Législations : égalité, Bangladesh. Le 3 juin 2021, le ministre des Finances bangladais, AHM Mustafa Kamal, a déclaré devant le Parlement que son gouvernement envisageait d'instaurer un **crédit d'impôt pour les entreprises qui emploient du personnel transgenre**. Le projet concernerait les entreprises où les personnes transgenres représentent au moins 10 % de la main-d'œuvre ou dont au moins 100 membres du personnel sont transgenres. Au Bangladesh, les personnes transgenres se retrouvent souvent plongées dans la pauvreté ou la marginalité. Les chiffres officiels estiment leur nombre à environ 11 500, mais les militants des droits LGBT+ pensent qu'ils devraient plutôt approcher les 100 000. Les groupes de défense des droits et des libertés ont salué cette mesure, que le Parlement doit encore approuver, mais ont exhorté le gouvernement à veiller à ce qu'elle soit réellement mise en œuvre. **Le Bangladesh n'est pas le premier pays à envisager des mesures visant à aider les personnes transgenres à trouver un emploi.** En 2020, l'Argentine a adopté une loi réservant 1 % des postes du secteur public aux personnes transgenres et, en mars 2021, le député brésilien Alexandre Padilha a présenté au Parlement une proposition de loi qui obligerait les grandes entreprises à garder 3 % de leurs emplois pour du personnel transgenre.

Législations : lobbying, Chili, mines

Le Chili va-t-il protéger ses glaciers contre l'appétit de l'industrie minière ?

Partout sur la planète, les glaciers reculent sous l'effet du changement climatique. Le Chili, qui concentre 82 % des glaciers sud-américains, n'échappe pas à la règle. Mais **le pays semble être à la traîne en ce qui concerne leur protection**. Après de nombreux échecs pour tenter d'inscrire cette question à l'agenda législatif, un projet de loi a finalement été présenté le 4 juillet 2018 (*Ley sobre protección de glaciares – boletín 11876-12*). Il est cependant resté près de deux ans et demi entre les mains de la Commission des Mines et de l'Énergie du Sénat alors que, initialement, il devait être examiné dans les 30 jours.

Parallèlement, le Chili est, de loin, **le premier producteur mondial de cuivre**. La transition écologique confère à cette matière première une place de plus en plus stratégique avec, en particulier, une explosion

de la demande de véhicules électriques. Le projet de loi sur les glaciers a subitement réactivé les passions à la suite de la dernière séance de la Commission des Mines et de l'Énergie qui s'est tenue le 26 mai 2021. En l'état, **le projet interdirait, notamment, les activités minières dans les glaciers**. D'après le quotidien *El Mercurio*, l'entreprise publique Codelco, premier producteur de cuivre au monde, a immédiatement réagi en adressant une lettre à la Commission.

Dans ce courrier, la firme précise qu'une prohibition absolue des opérations minières dans les zones glacières affecterait trois de ses principales concessions (Andina, El Teniente et Salvador) et pourrait menacer jusqu'à 40 % de sa production de cuivre. Pour les défenseurs de l'environnement, cette démarche s'inscrit dans la lignée de **la politique de lobbying exercée depuis 15 ans par l'industrie minière au Chili**. Par ailleurs, ils s'étonnent que les compagnies du secteur n'aient jamais cherché à développer leurs activités en dehors de ces zones d'une importance majeure pour toute la région. Au Chili, les glaciers occupent en effet 1 % de la surface du territoire, mais contribuent à 60 % des ressources hydriques en année sèche. La protection des glaciers est donc une urgence absolue, surtout pour le centre du Chili touché depuis 2010 par la méga-sécheresse la plus étendue, la plus longue et la plus chaude depuis 1900.

International : fiscalité. Début avril, la proposition du président américain Joe Biden d'appliquer un taux d'imposition minimal aux bénéfices réalisés par les entreprises multinationales à l'étranger avait créé la surprise et suscité beaucoup d'espoir ([IE n° 343](#)). Le 5 juin 2021, les ministres des Finances du G7 ont montré leur soutien à cette initiative. **Toutefois, ils ont retenu un taux de 15 %, et non pas de 21 % tel qu'initialement envisagé.** Si une partie de la communauté internationale reconnaît qu'il s'agit d'un premier pas, **la plupart des associations de solidarité internationale expriment leur frustration**. Le taux de 15 % est considéré comme beaucoup trop bas. Il entérinera les politiques fiscales pratiquées par certains États et confortera peut-être même la course à la baisse. Par ailleurs, une telle disposition profitera surtout aux pays du G7 qui pourront ainsi recouvrer une partie des recettes fiscales qui, jusque-là, leur échappait, mais ne bénéficiera pas aux pays pauvres qui sont les premières victimes des montages fiscaux à l'échelle mondiale.

OUTILS, ANALYSES

Benchmark : rémunérations, Royaume-Uni, nouvelle économie **Travailler dans la nouvelle économie ne permet pas de vivre dignement**

Fairwork est un projet international géré par l'Oxford Internet Institute. Dans le cadre de cette initiative, des chercheurs ont publié, le 25 mai 2021, une [étude](#) sur la manière dont **11 plates-formes de la nouvelle économie**, parmi les plus connues du Royaume-Uni, traitent les travailleurs. Les analystes ont conclu que l'absence de revenus stables et l'insécurité de l'emploi octroyaient aux entreprises un très grand pouvoir sur les travailleurs. Le rapport rappelle qu'au Royaume-Uni, 2,8 millions de personnes travaillaient dans le cadre d'une plate-forme collaborative en 2017. En accélérant les services de livraison à domicile, la pandémie de COVID-19 a probablement encore augmenté ce chiffre.

L'étude a noté les entreprises selon cinq domaines : les rémunérations, les conditions de travail, les conditions contractuelles, le management et la représentation des travailleurs. La firme de vélo-cargo Pedal Me est arrivée en tête du classement, car elle offre aux personnes un contrat de travail et leur accorde de nombreux droits généralement refusés aux travailleurs des plates-formes. Seules Pedal Me et

Just Eat (livraison de repas à domicile) ont prouvé que tous étaient assurés de toucher au moins le **salaire minimum légal**. Mais aucune entreprise n'a démontré que, une fois leurs charges déduites, les travailleurs étaient assurés de percevoir un **salaire de subsistance** (*living wage*) supérieur à ceux calculés par la Living Wage Foundation. Les coûts (location de véhicules, assurance, carburant...) sont parfois très élevés. La question du **temps de travail** est également importante et controversée. En ce qui les concerne, les travailleurs estiment qu'ils devraient être payés pour les temps d'attente et de trajet entre chaque course. Cet avis est loin d'être partagé par les responsables de plates-formes. Amazon Flex, Bolt et Ola se retrouvent dans le bas du classement avec zéro point.

Études : diversité, États-Unis. Selon un rapport du cabinet de conseil américain de services aux investisseurs ISS Corporate Solutions, **le nombre d'administrateurs afro-américains** au sein des conseils d'administration a **considérablement augmenté depuis le meurtre de George Floyd** lors d'une intervention de la police de Minneapolis en 2020. Sur la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 19 mai 2021, les sociétés du S&P 500 ont nommé 165 administrateurs noirs, soit environ 32 % des 513 nouveaux membres élus, contre 11 % pour la période précédente et 12 % pour celle allant de juillet 2018 à mai 2019. La proportion de nouveaux administrateurs blancs s'est établie à 54 % (contre 74 % pour la saison précédente).

ENGAGEMENT

Investisseurs : climat, États-Unis, hydrocarbures. Lors de l'assemblée générale de Chevron du 26 mai 2021, une proposition demandant que l'entreprise réduise les émissions de gaz à effet de serre de ses produits a recueilli 61 % des votes malgré l'opposition du Conseil d'administration. Néanmoins, **la plus grosse sensation est venue de l'assemblée d'Exxon** qui se déroulait le même jour. Le petit fonds activiste Engine No. 1, qui gère à peine plus de 250 millions de dollars d'actifs, présentait quatre administrateurs pour **« réénergiser » Exxon**. **Trois d'entre eux ont été élus** : [Kaisa Hietala](#) (ancienne vice-présidente des produits renouvelables chez Neste), [Gregory Goff](#) (ancien P.-D.G. d'Andeavor) et [Alexander Karsner](#) (stratège senior chez Google X). Pour parvenir à ce résultat, Engine No. 1 a mené une campagne de vote par procuration de 30 millions de dollars sur six mois. L'offensive a tiré parti d'années de désenchantement envers un conseil d'administration figé pour obtenir le soutien des trois plus grands régimes de retraite étatsuniens (CalSTRS, CalPERS et New York State Common) ainsi que des plus importantes sociétés de gestion mondiales (State Street, Vanguard et BlackRock). Ce succès spectaculaire pourrait produire une petite réaction en chaîne dans le secteur des hydrocarbures.

Jeunes : GES, justice, Australie, énergie

Victoire en demi-teinte en Australie pour les opposants à l'extension d'une mine de charbon

Le 1^{er} mars 2021, l'audience relative à un recours collectif engagé par huit adolescents débutait devant la Cour fédérale de Melbourne ([IE n° 340](#)). Les plaignants s'opposaient à l'extension de la mine de charbon de Vickery dans l'État de Nouvelle-Galles du Sud qui contribuait, selon eux, au changement climatique et **mettait en danger leur avenir**. Dans son jugement du 27 mai, le tribunal n'a pas répondu favorablement à leur demande, à tout le moins dans l'immédiat. Le juge Mordecai Bromberg a toutefois conclu que, en vertu du pouvoir qui lui était dévolu d'approuver ou de rejeter l'extension du projet, **le ministre de l'Environnement, Sussan Ley, avait l'obligation d'exercer son devoir de diligence raisonnable** afin d'éviter tout préjudice physique futur aux enfants. Le juge n'a cependant pas

expressément affirmé que madame Ley avait manqué à son devoir de diligence. Aussi a-t-il demandé aux parties de se concerter sur ce point tout en précisant que la ministre devait être en mesure de prévoir les conséquences de l'extension de la mine sur les émissions de carbone et le changement climatique. Les plaignants considèrent ce jugement comme une victoire et estiment que c'est la première fois que, dans le monde, un tribunal reconnaît qu'un ministre a le devoir de protéger les jeunes des méfaits catastrophiques du changement climatique.

Associations : GES, justice, Pays-Bas, hydrocarbures

La nouvelle stratégie climatique de Shell désavouée par un tribunal néerlandais

Le 26 mai 2021, le tribunal de district de La Haye a [ordonné](#) à Royal Dutch Shell (RDS) de **réduire ses émissions nettes de CO₂ (en y intégrant le *scope 3*) de 45 % en 2030 par rapport aux niveaux de 2019**. Cette information a été largement relayée par la presse internationale. Shell envisage de faire appel de la décision. L'action a été engagée en avril 2019 par sept ONG au nom de plus de 17 000 citoyens néerlandais. Les demandeurs affirmaient qu'en continuant d'investir des sommes considérables dans la production de combustibles fossiles, Shell menaçait les droits humains.

Auparavant, **Shell avait défini une nouvelle stratégie climatique** avec pour objectif de réduire l'intensité carbone nette de ses produits d'au moins 6 % d'ici 2023, de 20 % d'ici 2030, de 45 % d'ici 2035 et de 100 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 2016, mais avec un montant d'investissement dans les énergies fossiles et dans la chimie supérieur à celui que le groupe orientera vers les énergies renouvelables. Les ONG ont largement exprimé leur scepticisme, de même qu'une bonne partie de la communauté financière. Lors de la dernière assemblée générale de Shell, les investisseurs ont d'ailleurs soutenu, à hauteur de 30,47 % des suffrages, un projet de résolution sur la stratégie de transition du groupe déposé par des actionnaires ([IE n° 346](#)). En quelque sorte, **le tribunal rejoint le clan des sceptiques en affirmant que la politique climatique de Shell n'est pas concrète, pleine d'incertitudes et qu'elle ne fait pas assez**.

Si elle est susceptible d'appel, cette décision est considérée comme historique par la communauté des acteurs engagés et pourrait déclencher d'autres poursuites judiciaires à l'encontre des sociétés énergétiques. Le tribunal reconnaît que l'entreprise ne peut résoudre à elle seule le problème mondial du changement climatique. Mais il ajoute que *« cela ne la dégage pas de sa responsabilité partielle et individuelle de prendre sa part concernant les émissions qu'elle peut contrôler et influencer »*. C'est aussi la première fois qu'un tribunal impose un objectif de réduction de GES.

Cette décision s'inscrit dans une **forte tendance à la hausse des actions juridiques** sur la question climatique. Ainsi, le nombre d'affaires portées devant les tribunaux a presque doublé au cours des trois dernières années, passant de 884 cas en 2017 à plus de 1 550 en 2020 dans 38 pays, selon un [rapport](#) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUE) publié en début d'année. D'après les experts qui suivent la question, les nouvelles techniques juridiques et les victoires créent des précédents et alimentent la tendance. D'autres soulignent que les juges sont davantage proactifs. L'ONU prévoit que l'augmentation des litiges climatiques se poursuive et intègre progressivement la cause des personnes déplacées. L'organisation note aussi que **les actions sont initiées par des groupes de plus en plus diversifiés**, en particulier les personnes âgées, les jeunes et les populations autochtones. Associée à cette tendance, l'affaire Shell pourrait ainsi commencer à sérieusement inquiéter les investisseurs envers le secteur pétrogazier.

Investisseurs : diversité, Canada, services financiers

Une entreprise canadienne adopte une résolution pour mieux inclure les autochtones

Il est très difficile d'évaluer le nombre de personnes autochtones vivant dans le monde. Suivant les estimations, ce nombre évolue entre 370 et 500 millions d'individus. C'est peu à l'échelle de la population mondiale, et ce, d'autant que ces peuples ne forment pas un groupe homogène. **Cette diversité commence cependant à apparaître comme une richesse**, tout comme la longue et « amicale » relation que la plupart de ces peuples entretiennent avec la nature. Vue depuis la France, cette problématique peut paraître assez lointaine. Pourtant, elle est parfois au centre de polémiques qui touchent pleinement la conduite professionnelle et la vie politique, comme en Nouvelle-Calédonie et en Guyane.

Dans d'autres régions du monde, la prise en compte de ces populations est beaucoup plus active. C'est le cas au Canada, où la question de leur inclusion s'insère au centre des débats. Ainsi, lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire de l'opérateur boursier TMX, qui s'est déroulée le 12 mai 2021, **les actionnaires ont approuvé à une écrasante majorité (97,96 % des suffrages) une proposition des actionnaires modifiée sur l'inclusion et la réconciliation des autochtones**. Cette proposition, déposée par l'association d'actionnaires canadienne Share au nom de la fondation Atkinson, prévoit d'informer les actionnaires sur : les programmes et les politiques sur l'équité ; la diversité et l'inclusion (en y intégrant les salariés autochtones et les relations avec les communautés autochtones) ; les approvisionnements auprès d'entreprises appartenant à des autochtones ou à d'autres groupes sous-représentés ; et l'instauration de relations avec des représentants qualifiés de communautés autochtones pour suivre ces travaux. Les promoteurs de cette proposition font le pari que cette décision aura des répercussions positives sur l'ensemble des marchés financiers canadiens.

ENTREPRISES

Droits et libertés : France, médias

Pour le gouvernement sénégalais, la liberté d'opinion accordée par CNEWS est de la diffamation

Le 13 mai 2021, dans l'émission « Face à l'info » de la chaîne CNEWS (filiale du groupe Canal+ et de Vivendi), le chroniqueur Éric Zemmour suscitait une nouvelle fois la polémique. Dans son intervention, il laissait entendre que **les vendeurs de cracks dans le 18^e arrondissement de Paris étaient tous des Sénégalais**. Ce nouveau dérapage a dépassé les frontières de l'Hexagone. Dans une [lettre](#) adressée le 28 mai au président du Conseil d'administration de Canal Horizon, la filiale locale de Canal+, Abdoulaye Diop, le ministre sénégalais de la Communication, a condamné l'exposition accordée à Éric Zemmour : « *Accuser sans aucune preuve ne relève guère de la liberté d'opinion, mais d'une pure et simple diffamation. [...] Au nom du gouvernement de la République du Sénégal, je demande solennellement, en votre qualité de chef du Conseil d'administration, de faire part à monsieur Bolloré et aux responsables de cette chaîne de télévision de notre vive protestation face à l'absolution dont bénéficie monsieur Éric Zemmour.* »

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a déjà **condamné à plusieurs reprises le discours d'Éric Zemmour**. La [dernière](#) date du 17 mars et se rapporte à des propos tenus lors de l'émission « Face à l'info » du 29 septembre 2020. Il avait alors déclaré plusieurs fois que les mineurs étrangers isolés en France « *étaient, pour la "plupart" ou "tous" des "voleurs", des "violeurs" et des "assassins", à tout le moins qu'il "y en a beaucoup qui le deviennent"* ». Le CSA a estimé que ces propos avaient « *été de*

nature à inciter à la haine envers les mineurs étrangers isolés, et [avaient] véhiculé de nombreux stéréotypes particulièrement infamants à leur égard, de nature à encourager des comportements discriminatoires ». Il a prononcé **une sanction d'un montant de 200 000 euros** à l'encontre de la chaîne CNEWS.

Santé-sécurité : États-Unis, distribution

Les taux d'accidents du travail sont plus élevés chez Amazon que chez ses pairs

Le Strategic Organizing Center (SOC) est une coalition de syndicats nord-américains. Il a publié le 1^{er} juin 2021 une [étude](#) dans lequel **il analyse l'accidentologie dans les entrepôts étatsuniens d'Amazon**. Il a calculé qu'en 2020, le taux global d'accidents du travail dans les centres logistiques de la firme aux États-Unis était de 6,5 cas pour 100 salariés, contre 4 pour l'ensemble des entrepôts n'appartenant pas à l'entreprise et 3 pour ceux faisant partie du groupe Walmart (premier concurrent d'Amazon dans le e-commerce). Même si ce taux a reculé par rapport aux années précédentes et si le P.-D.G. du groupe, Jeff Bezos, a réaffirmé son engagement à le réduire de 50 % d'ici à 2025, il reste très élevé. Il serait en partie dû, selon les observateurs, aux cadences infernales imposées dans les entrepôts. L'étude du SOC souligne aussi que **les taux d'accidents sont encore plus importants chez les sous-traitants d'Amazon**. Chez DSP, par exemple, l'un de ses sous-traitants en charge de l'acheminement final des colis, ces taux étaient respectivement de 14 et 13,3 pour 2019 et 2020.

Parallèlement, les syndicats se mobilisent dans le monde entier pour normaliser leur représentation au sein du groupe. Le 14 avril dernier, une tentative en vue d'instaurer un premier syndicat dans une unité d'Amazon aux États-Unis a assez lourdement échoué ([IE n° 343](#)). De son côté, la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen réalise une **enquête afin d'examiner dans quelle mesure le groupe de distribution restreint les droits et libertés fondamentaux des salariés**, notamment en ce qui concerne la liberté de réunion et d'association et le droit de négociation collective. En avril, le Parlement avait proposé à Jeff Bezos de venir témoigner devant cette Commission le 27 mai. Mais celui-ci a décliné l'invitation. Aucun autre représentant d'Amazon n'a d'ailleurs participé à l'audition. **Cette fin de non-recevoir ne devrait pas apaiser les relations entre le groupe et les organisations syndicales**. Face ce refus, la fédération internationale UNI Global Union a fermement exprimé son indignation.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE
NOM/PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL/VILLE

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris